

Rapport de visite du CHSCT d'Est Ensemble à l'Unité Nord de la DPVD

Visite du mercredi 13 juin 2018 à 9:30 en présence de Kada Zeroual, secrétaire du CHSCT, Nicolas Mededji, Yannig Geoffroy, Bruno Camhaji mandatés CHSCT, Marine Devé, Rebecca Douillet, Nathalie Missary du Pôle Vie au Travail et Johann Cauchin Directeur de la DPVD.



Le CHSCT a demandé une visite du centre technique nord de la DPVD à Bobigny, suite au signalement d'un collègue particulièrement exposé à des risques pour sa santé et suite au suivi du plan d'action préconisé dans le DU qui avait classé le site CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique), et prévu un nettoyage complet du bâtiment qui n'est à ce jour toujours pas réalisé.

A la visite il apparaît clairement que la parcelle et le bâtiment ne sont pas adaptés aux métiers pratiqués dans cette unité et que le site est pollué.

Il s'agit d'un bâtiment en L, avec une voie d'accès qui mène au garage/hangar situé dans la plus petite barre du L.



Accès

Nous sommes frappés au premier abord par l'exiguïté de l'accès au garage. En effet, des voitures sont garées de part et d'autre de cet accès, réduisant la circulation à une seule voie.

Le problème des véhicules particuliers stationnés à cet endroit a été soulevé, Mme Devé et M. Cauchin ont assuré qu'une solution était en cours de recherche pour trouver un parking sécurisé dans les environs.

Nous demandons qu'une échéance soit donnée au CHSCT.

Nous avons également constaté que cette disposition comportait des risques pour les piétons (essentiellement des agents de l'UT) et notamment en cas de marche arrière des camions. Le rapport Cramif pointait également ce risque.

On trouve dans ce passage des déchets non étiquetés et comportant des substances potentiellement dangereuses. Des poubelles gênent le passage de la sortie de secours.



Bâtiment

Les premiers bureaux visités au plus près de la porte d'entrée principale semblent les plus épargnés par la pollution. Situés au rez-de-chaussée avec des fenêtres donnant sur le jardin, ils ne subissent pas directement les allers et venues des camions. Les agents ne se sont pas plaints de ce problème. En dehors d'un accès à l'extincteur mal dégagé et des fils d'ordinateur pouvant entraver la circulation nous n'avons pas remarqué de risques particuliers. Au-dessus se trouvent les bureaux du premier étage occupés par la DEA que nous n'avons pas visités.





En revanche à la visite du premier étage pour tout le reste du bâtiment, nous avons pu constater une exposition directe à la pollution. Les bureaux des chefs d'équipes et de la maintenance, desservis par un long couloir, ont des fenêtres qui donnent sur la voie d'accès au garage. Les meubles de bureau, nettoyés régulièrement nous l'espérons, sont poussiéreux très vite, les pots d'échappement des camions donnant sur leurs fenêtres. Les agents sont résignés face à cette situation qu'ils ont signalée depuis trop longtemps maintenant. Certains considérant notre visite comme inutile puisque les autres visites n'ont été suivies d'aucun effet pour eux.

Le long couloir qui dessert les bureaux du premier étage comporte des placards qui donnent sur le hangar/garage. Mal isolés de ce hangar ils sont directement exposés aux poussières de celui-ci. L'intérieur de ces placards n'est apparemment pas nettoyé et très poussiéreux.



Le réfectoire a une paroi commune avec les placards et une paroi donnant sur le hangar avec une surface vitrée.



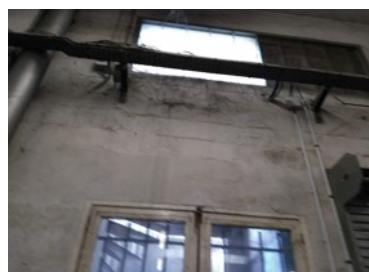
A ce moment, les plus sensibles à la pollution ont ressenti une affectation des voies ORL (yeux, nez et gorge irrités pour Bruno Camhaji). Même si la pièce est bien entretenue sa pollution ne fait pas de doute. C'est pourtant là que les agents se restaurent. L'armoire à pharmacie contenait du matériel périmé.

La salle de repos a une fenêtre qui donne sur le jardin et doit donc bénéficier d'un air un peu plus préservé.

Au niveau 0, les locaux (casiers, sanitaires et douches) pour les travailleurs s'ils sont corrects, ne sont pas entretenus au mieux en ce qui concerne la peinture, les sanitaires et douches, des trous sont présents dans les murs en BA13. Les vestiaires sont lavés une fois par semaine.



Hangar/garage



La poussière y règne. Comme relevé par le DU et le rapport de la Cramif, nous avons pu voir que des poussières de bois y sont toujours présentes et que la pollution des véhicules à moteur salit le local et met en danger la santé des agents.

Plusieurs flux d'activités y sont toujours présents et toujours incompatibles entre eux comme décrit par le rapport de la Cramif : stockage, réparation et garage/remisage de véhicules.

L'agent dont l'activité représentait un danger pour sa santé a vu son poste de travail déplacé hors du hangar. Il travaille désormais à l'extérieur et n'est pas directement exposé à la pollution d'un endroit clos. Apparemment il continue à empiler des bacs à l'intérieur du hangar, cette activité lui prend deux-trois heures et ne peut se faire à l'extérieur, il doit ensuite les charger dans un camion dont l'accès n'est pas non plus optimisé (pas de rampe de chargement). Il utilise un Fenwick ce qui pose également des problèmes de circulation avec les autres véhicules.



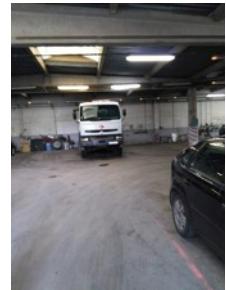
M. Cauchin en a pris bonne note et va placer cette activité à l'extérieur.

Il reste cependant que mettre ce poste à l'extérieur (voir photo) ne représente qu'une solution provisoire, bien qu'à l'abri l'agent est soumis aux intempéries et on ne peut pas parler de poste de travail.



Le hangar/garage n'est pas suffisamment grand pour contenir des sens de circulation, les camions font des demi-tours sur place, rendant dangereux la circulation des piétons.

Les camions sont démarrés avant le départ pour chauffer le moteur ou pour gonfler les bouteilles de certains véhicules, créant de la pollution retenue dans l'espace et se répandant sur tout le site.



La circulation se fait à partir de 5h30 pour la première équipe qui revient vers 9h30, puis départ vers 6h00 de la deuxième équipe qui revient vers 10h00. Ce qui fait un nombre de passages important avec des camions polluants. Le contrôleur de la Cramif préconise l'utilisation de véhicules électriques pour remédier à une partie de ces problèmes de pollution. Le hangar est partagé avec la DEA qui dispose de 5 camions. Le hangar présente également quelques endroits à réparer.



Préconisations du CHSCT

La visite, présentée succinctement en séance le 14 juin 2018, a confirmé que le site nécessite un nettoyage complet comme préconisé dans le plan d'action, qu'il est inadapté aux besoins du service et qu'il est potentiellement dangereux pour la santé des agents.

Les émissions des moteurs sont identifiées par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) comme « agent cancérogène », une mesure de prévention est de ne pas laisser des agents dans cet environnement pollué. Le renouvellement récent du bail pour trois ans nécessite des adaptations identifiées par l'inspecteur de la Cramif et difficiles à tenir (notamment remplacer les camions par des véhicules électriques). Une visite de l'ACFI semble opportune et à préconiser dans ce contexte.

Le CHSCT demande à être informé des suites données pour préserver la santé des agents et améliorer les conditions de travail.